

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01371 Numéro SIREN : 523 129 575 Nom ou dénomination : 3B NRJ'AGRI

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2021 sous le numéro de dépôt 26258

exercice ouvert le	01/07/20	et clos le	30/06/21	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société :	Adresse du siège social :
SAS 3B NRJ'AGRI La Jametrie 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE	Déposé au Greffe 10 10 NOV 2021 sous le N° 26258 RCS N° 4081371
SIRET 5 2 3 1 2 9 5 7 5 0 0 0 1 6	Mél : gaecdelaclosette@yahoo.fr
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :	
	SIRET

B ACTIVITE
Activités exercées Production
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)	
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %
Bénéfice imposable à 15 %	38 120
Bénéfice imposable à 28 %	10 531
Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	
PV à long terme imposables à 15 %	
Autres PV imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 19 %	
PV à long terme imposables à 0 %	
PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCALIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
AGC de Loire Atlantique 8 rue de Laponie 44241 LA CHAPELLE SUR ERDRE	
Tél : 0228093500	Tél :
OGA/OMGA	Identité du déclarant :
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Date : 28/09/21 Lieu : VIGNEUX DE BRETAGNE
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Qualité et nom du signataire : ACTIONNAIRE M. BEZIER FRANCK
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné	Signature
Examen de conformité fiscale (ECF)	prestataire :

RECEIVED
JAN 10 1964
U.S. AIR FORCE
OFFICE OF THE
JOINT CHIEFS OF STAFF
WASHINGTON, D.C.

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

ATTENTION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8	

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter



Nom de l'entreprise SAS 3B NRJ'AGRI

Néant ☐ *

Société de l'entreprise La Jametrie

44360

VIGNEUX DE BRETAGNE

SIRET

5 2 3 1 2 9 5 7 5 0 0 0 1 6

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le
30/06/2021

ACTIF

Brut
1Amortissements-Provisions
2Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	528 994	030	353 198	175 796
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	Total I (5)		044	528 994	048	353 198	175 796
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	30 216	070		30 216
		Autres * (3)	072	1 357	074		1 357
	Valeurs mobilières de placement		080	27 000	082		27 000
	Disponibilités		084	1 623	086		1 623
	Charges constatées d'avance *		092	966	094		966
	Total II		096	61 162	098		61 162
	Total général (I + II)		110	590 155	112	353 198	236 957

PASSIF

Exercice N
NET 1

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	40 200	
	Ecart de réévaluation				124		
	Réserve légale				126	4 020	
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)				132	23 186	
	Report à nouveau				134		
	Résultat de l'exercice				136	39 984	
	Provisions réglementées				140		
	Total I				142	107 389	
	Provisions pour risques et charges Total II				154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	124 289	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	1 282	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : . . . 169)				172	3 997	
	Produits constatés d'avance				174		
	Total III				176	129 568	
Total général (I + II + III)						180	236 957
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	78 254
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

ETAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires		209		210		
Production vendue	{	biens		{		215		214		
		services *				217		218	87 762	
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)									222	
Production immobilisée*									224	
Subventions d'exploitation reçues									226	
Autres produits									230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)									232	87 762
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)									234	
Variation de stocks (marchandises)*									236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)									238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *									240	
Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)									242	7 316
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 1 385)									244	1 452
Rémunérations du personnel*									250	
Charges sociales (cf. renvoi 380)									252	
Dotations aux amortissements*									254	25 812
Dotations aux provisions									256	
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *					259		}	262	
	cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles					260				
Total des charges d'exploitation (II)									264	34 580
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									270	53 182
Produits financiers (III)		280	17		Charges financières (V)			294	4 549	
					Produits exceptionnels (IV)			290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					347		}	300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)									306	8 667
BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)									310	39 984
RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	39 984	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316				
Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						318				
Provisions non déductibles*						322				
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)						324	8 667			
Divers*, dont intérêts excédentaires des comptes d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		{	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		)	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
Entreprises nouvelles (44 sexies)		986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987			342		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		JEI (44. sexies A)	989					
(44 terdecies)		127		ZRR (44. quinquies)	138					
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Investissements outre-mer	344					
Zones de développement prioritaire (44 quaterdecies)		345								
(44 sexdecies)		992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
Créance due au titre du report en arrière du déficit					346			350		
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)					643					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)					645					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)					647					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)					648					
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)					641					
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)					990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)					649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	48 651	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *								356		
Déficits antérieurs reportables : *						dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	48 651	
									372	

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Article 302 septies
Général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3B NRJ'AGRI

Néant ☐ *

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	528 994	442		444		446	528 994	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	528 994	492		494		496	528 994	

II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	327 386	532	25 812	534		536	353 198
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	327 386	572	25 812	574		576	353 198

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR

(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
									Court terme *	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations		590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

gatoire (article 302 septies A
a Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3B NRJ'AGRI

Néant ☐ *

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agence-ments amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2) 982 ter
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	745
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

Nom de l'entreprise : SAS 3B NRJ'AGRI

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01/07/2020

et clos le : 30/06/2021

Durée en nombre de mois

12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

376

Dont apprentis

657

Dont handicapés

651

Effectifs affectés à l'activité artisanale

861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

108

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés

118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

119

Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges

105

TOTAL 1

106

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

143

Subventions d'exploitation reçues

113

Variation positive des stocks

111

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

116

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

153

TOTAL 2

144

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats

121

Variation négative des stocks

145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

125

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

310

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

150

TOTAL 3

152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée

(Total 1 + Total 2 - Total 3)

137

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF

117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre

020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)

022

Effectifs au sens de la CVAE *

023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)

026

Période de référence

024

160

Date de cessation

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".



pôt

EXERCICE CLOS LE

30/06/2021

SIREN

5 2 3 1 2 9 5 7 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 3B NRJ'AGRI

ADRESSE (voie)

La Jametrie

CODE POSTAL

44360

VILLE

VIGNEUX DE BRETAGNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	804

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique BEZIER Prénom(s) FRANCK
 Nom marital BEZIER % de détention 33,3333 Nb de parts ou actions 268,00
 Naissance : Date 07/04/1976 N° Département 44 Commune NANTES Pays France
 Adresse : N° Voie LE BAS VERNAY
 Code Postal 44360 Commune VIGNEUX DE BRETAGNE Pays France

Titre (2) MR Nom patronymique BRICHON Prénom(s) HERVE
 Nom marital BRICHON % de détention 33,3333 Nb de parts ou actions 268,00
 Naissance : Date 22/12/1971 N° Département 44 Commune NANTES Pays France
 Adresse : N° Voie LA JAMETRIE
 Code Postal 44360 Commune VIGNEUX DE BRETAGNE Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



Prénom et nom

Le 30/06/2021

SIREN 523129575

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3B NRJ'AGRI

ADRESSE (voie) La Jametrie

CODE POSTAL 44360 VILLE VIGNEUX DE BRETAGNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	804

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique _____ Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
 Adresse : N° _____ Voie _____
 Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
 Adresse : N° _____ Voie _____
 Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
 Adresse : N° _____ Voie _____
 Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

Forme juridique _____ Dénomination _____
 N° SIREN (si société établie en France) _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
 Adresse : N° _____ Voie _____
 Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique BROCHARD Prénom(s) CHARLES
 Nom marital BROCHARD % de détention 33,3333 Nb de parts ou actions 268,00
 Naissance : Date 28/12/1985 N° Département 44 Commune NANTES Pays France
 Adresse : N° 2 Voie rue de la Charbonnière
 Code Postal 44360 Commune VIGNEUX-DE-BRETAGNE Pays France

Titre (2) _____ Nom patronymique _____ Prénom(s) _____
 Nom marital _____ % de détention _____ Nb de parts ou actions _____
 Naissance : Date _____ N° Département _____ Commune _____ Pays _____
 Adresse : N° _____ Voie _____
 Code Postal _____ Commune _____ Pays _____

1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

2) Indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE 30/06/2021

SIREN

5 2 3 1 2 9 5 7 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3B NRJ'AGRI

ADRESSE (voie) La Jametrie

CODE POSTAL 44360

VILLE VIGNEUX DE BRETAGNE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

SAS 3B NRJ'AGRI

SAS au capital de 40 200,00 euros

Siège social : La Jametrie

44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

RCS n°523129575- RCS 523129575 NANTES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2021

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 39 983.58 Euros formant un résultat affectable de 39 983.58 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 22 229.58 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 17 754,00 Euros, soit 22.08 Euros par Actions. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 31/10/2021.

Sur ce dividende, et pour les actionnaires personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12.80% pour tous les actionnaires qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2020. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des actionnaires concernés.

Les droits bruts de chaque actionnaire avant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Monsieur BEZIER FRANCK : 5 918,00 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux.
- Monsieur BRICHON HERVE : 5 918,00 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux.
- Monsieur BROCHARD CHARLES : 5 918,00 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- Monsieur BEZIER FRANCK : 4 900,00 Euros.
- Monsieur BRICHON HERVE : 4 900,00 Euros.
- Monsieur BROCHARD CHARLES : 4 900,00 Euros.

BF. CB HB

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 30/06/2020 : 25 362,00 €
- Clôture au 30/06/2019 : 25 362,00 €
- Clôture au 30/06/2018 : 10 869,00 €

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Situation des comptes courants d'actionnaires à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'actionnaires, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde de 0 Euros, pour Monsieur BEZIER FRANCK.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
- Un solde de 0 Euros, pour Monsieur BRICHON HERVE.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.
- Un solde de 0 Euros, pour Monsieur BROCHARD CHARLES.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

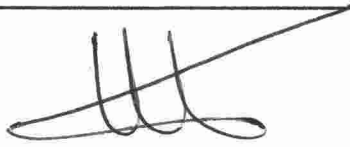
Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 15 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidence et tous les actionnaires présents.

Fait à VIGNEUX DE BRETAGNE,
Le 31/10/2021.

Signatures des actionnaires :

Monsieur BEZIER FRANCK	
Monsieur BRICHON HERVE	
Monsieur BROCHARD CHARLES	

CB HB

SAS 3B NRJ'AGRI

SAS au capital de 40 200,00 euros

Siège social : La Jametrie

44360 VIGNEUX DE BRETAGNE

RCS n°523129575- RCS 523129575 NANTES

08 NOV. 2021

05 45,20

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANTES
2 BIS QUAI FRANCOIS MITTERRAND
BP 86209
44262 NANTES CEDEX 2

VIGNEUX DE BRETAGNE, le 31/10/2021

Objet : Formalité de dépôt des comptes

Madame, Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de trouver ci-joint, pour la formalité de dépôt des comptes de l'exercice comptable de notre société clos au 30/06/2021, un exemplaire :

- des comptes annuels (bilan et compte de résultat).
- de l'extrait du procès-verbal d'assemblée générale.
- un chèque de 45,20 euros en règlement de vos frais et pour lequel nous vous remercions de nous adresser une facture.

Vous souhaitant une bonne réception des présentes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Greffier, nos salutations distinguées.

Signature de la Présidence

Monsieur BEZIER FRANCK



PT-CP HB